



**International Carbon
Action Partnership**

ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

RÉSUMÉ

RAPPORT ANNUEL 2023

ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION
SUR LE CARBONE (ICAP)

CITATION:

ICAP (2023). Emissions Trading Worldwide: Status Report 2023.
Berlin: International Carbon Action Partnership.

ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE:

Zhibin Chen, Stefano De Clara, Baran Doda, Alexander Eden, Maia Hall, Leon Heckmann, Iryna Holovko, David Hynes, Martina Kehrer, Stephanie La Hoz Theuer, Trevor Laroche-Theune, Andrés Olarte Peña, Víctor Ortiz Rivera, Santiago Ramírez Niembro, Anastasia Steinlein, Theresa Wildgrube.

Le secrétariat d'ICAP exprime sa gratitude envers les décideurs politiques membres d'ICAP et autres collaborateurs spécialistes en matière d'échange de quotas d'émission qui ont apporté leur contribution écrite et/ou ont soigneusement relu le présent rapport :

Le secrétariat d'ICAP exprime sa gratitude envers les décideurs politiques membres d'ICAP et autres collaborateurs spécialistes en matière d'échange de quotas d'émission qui ont apporté leur contribution écrite et/ou ont soigneusement relu le présent rapport :

Robin Damberger (Autriche), Petra Krems-Ladenberger (Autriche), Henrik Neier (Autriche), Fabian Stöckl (Autriche), Luiz Mauricio de Araujo Navarro (Brésil), Raquel Breda dos Santos (Brésil), Gustavo Saboia Fontenele e Silva (Brésil), Rachel Gold (Californie), Bob Languell (Californie), Shelby Livingston (Californie), Amy Ng (Californie), Rajinder Sahota (Californie), Mark Sippola (Californie), Camille Sultana (Californie), Jeff Lindberg (Canada), Simon Tudiver (Canada), Marijke Vermaak (Canada), Maria Jose García Cabello (Chili), Juan Pedro Searle (Chili), Isabella Villanueva (Chili), Yi Zou (China Pékin Environment Exchange), Qiang Li (Chongqing International Investment Consultation Group), Marco Antonio Murcia Baquero (Colombie), Polona Gregorin (Commission européenne), Damien Meadows (Commission européenne), Mette Quinn (Commission européenne), Joao Serrano Gomes (Commission européenne), Beatriz Yordi (Commission européenne), Julia Ziemann (Commission européenne), Jos Delbeke (European University Institute), Michael Themann (Allemagne), Dirk Weinreich (Allemagne), Saurabh Diddi (Inde), Dida Gardera (Indonésie), Ministère de l'environnement du Japon, Botagoz Akhmetova (Kazakhstan), Muhamad Ridzwan Bin Ali (Malaisie), Ahmad Farid Bin Mohammed (Malaisie), Mohd Hafdzuan Adzmi (Malaisie), Zainorfarah Zainuddin (Malaisie),

William Space (Massachusetts), Diana Karin Guzmán Torres (Mexique), Suriel Islas Martínez (Mexique), Jelena Ban (Monténégro), Ranko Lazovic (Monténégro), Jonathan Binder (État de New York), Lois New (État de New York), Sarah Deblock (Nouvelle-Zélande), Freeya Farrar (Nouvelle-Zélande), Scott Gulliver (Nouvelle-Zélande), Kyla van Heerden (Nouvelle-Zélande), Ted Jamieson (Nouvelle-Zélande), Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande), Robert Ondhowe (Nigeria), Katherine Quinlan (Caroline du Nord), Randy Strait (Caroline du Nord), Jonas Goldman (Nouvelle-Écosse), Nancy Rondeaux (Nouvelle-Écosse), Andrew Webber (Nouvelle-Écosse), Whitney Dorer (Oregon), Rachel Fernandez (Oregon), Nicole Singh (Oregon), Hadika Syeda Jamshaid (Pakistan), Jennie Demjanick (Pennsylvanie), Louie Krak (Pennsylvanie), Ottmar Edenhofer (Potsdam Institute for Climate Impact Research), Michael Pahle (Potsdam Institute for Climate Impact Research), Jonathan Beaulieu (Québec), Claude Côté (Québec), Julie Côté (Québec), Steve Doucet-Héon (Québec), Nicolas Garceau (Québec), Olivier Lacroix (Québec), Kim Ricard (Québec), Mourad Ziani (Québec), Ministère de l'environnement de la République de Corée, Jin Li (Shanghai Environment and Energy Exchange), Lishen Li (SinoCarbon), Siyue Liu (SinoCarbon), Simon Fellermeier (Suisse), Thomas Kellerhals (Suisse), Rongphet Bunchuaidee (Thaïlande), Pathom Chaiyapruksaton (Thaïlande), Phakamon Suparppunt (Thaïlande), Noriko Adachi (Tokyo Metropolitan Government), Aoki Tomotaka (Tokyo Metropolitan Government), Abdulkadir Bektaş (Turquie), Kaan Morali (Turquie), Okan Uğurlu (Turquie), Öykü Uyanık (Turquie), Pavlo Masiukov (Ukraine), Olga Yukhymchuk (Ukraine), Rufina Acheampong (Royaume-Uni), Ishtar Ali (Royaume-Uni), Joe Cooper (Royaume-Uni), Matthew Davies (Royaume-Uni), Seamus Gallagher (Royaume-Uni), Joe Glynn (Royaume-Uni), Charlie Lewis (Royaume-Uni), Hannah Lewis (Royaume-Uni), Jacob Rose (Royaume-Uni), Greg Smith (Royaume-Uni), Brian Woods (Vermont), Tang The Cuong (Vietnam), Luong Quang Huy (Vietnam), Mai Kim Lien (Vietnam), Bill Drumheller (Washington), Luke Martland (Washington).

Le secrétariat d'ICAP remercie le ministère fédéral allemand de l'Economie et du Climat (BMWK) pour la création du présent rapport. adelphi consult GmbH apporte son soutien scientifique et technique au secrétariat d'ICAP, et a coordonné la compilation et la production du rapport.

Un merci tout particulier à Carolin Faulenbach et Janibel Muñoz Torres pour l'aide rédactionnelle apportée.

RÉSUMÉ

La présente édition marque le 10^e anniversaire du rapport annuel du Partenariat international d'action sur le carbone (ICAP) et offre une belle occasion de revenir sur l'évolution des systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE) au cours de la dernière décennie. Depuis la publication du premier rapport, le nombre de SEQE a plus que doublé, passant de 13 systèmes à 28 systèmes, tout comme la part des émissions mondiales couvertes, qui a augmenté de 8 % à 17 %, la part étant passée de 4 gigatonnes en 2014 à 9 gigatonnes aujourd'hui.

Au-delà des chiffres, il est également remarquable d'observer les thèmes qui ont été abordés dans le premier rapport annuel d'ICAP en 2014. L'avant-propos s'ouvre sur le constat douloureux que « malgré des années de négociations internationales, un accord mondial global pour lutter contre le réchauffement climatique reste difficile à obtenir ». Dans le premier article, les décideurs politiques de l'UE abordent le débat sur le « backloading » dans le SEQE de l'UE, une mesure visant à atténuer la surallocation en raison du ralentissement économique mondial qui a suivi la crise financière de 2008. D'autres articles portent sur les enseignements tirés des premiers mois de fonctionnement du marché du carbone de Shenzhen, le premier système pilote en Chine, et sur les expériences d'investissement du produit des enchères dans le cadre de la Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI), qui est le seul système disposant d'une longue expérience dans ce domaine, étant donné que la mise aux enchères dans d'autres systèmes n'en était qu'à ses débuts. Le rapport attendait avec impatience la mise en œuvre du lien entre la Californie et le Québec, avec la première vente aux enchères conjointe prévue pour la fin de l'année, et le lancement du système coréen d'échange de quotas en 2015.

Dix ans plus tard, l'Accord de Paris est entré en vigueur et constitue un moteur essentiel de l'action mondiale en faveur du climat. Le SEQE-UE, ainsi que les autres SEQE existants, se sont entièrement remis des effets de la crise financière de 2008, ont surmonté une pandémie mondiale et s'avèrent résistants face à une crise énergétique mondiale sans précédent. Forte de l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes, la Chine a lancé un SEQE à l'échelle nationale, qui est désormais le plus grand système de ce type au monde. L'utilisation des recettes est devenue un aspect essentiel de la plupart des systèmes, et elle est particulièrement utile pour maintenir le soutien du public et pour atténuer les effets de la crise énergétique. Le lien entre la Californie et le Québec est aujourd'hui un excellent exemple de lien transfrontalier réussi, et le système coréen, qui en est à sa troisième phase de fonctionnement, est une référence pour d'autres juridictions en Asie. Et ce ne sont là que quelques exemples.

La dernière décennie n'a pas été de tout repos. Alors que l'économie mondiale sortait lentement de la pandémie, la guerre en Europe a déclenché une nouvelle série de crises globales. La crise énergétique actuelle en est la plus grave. Elle a non seulement mis à nu de graves dépendances énergétiques, mais a également servi de test de résistance pour les politiques climatiques telles que l'échange de quotas d'émission.

Alors que les gouvernements et les entreprises relèvent ces défis, il est important de ne pas perdre de vue les engagements en faveur de la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle. Par ailleurs, les groupes vulnérables de la population doivent être protégés par des politiques de soutien afin d'assurer une transition socialement juste. L'échange de quotas d'émission reste essentiel dans ce contexte et se trouve au cœur des stratégies de décarbonisation dans un nombre croissant de juridictions.

Cette 10^e édition du Rapport annuel d'ICAP apporte une analyse complète des derniers développements et des principales tendances de l'année écoulée. Elle comprend une série d'infographies qui illustrent les faits et chiffres importants, ainsi que des fiches détaillées sur tous les systèmes actuellement en vigueur, en cours de développement ou à l'étude.

Le rapport confirme une augmentation croissante du nombre de SEQE. 28 systèmes sont en vigueur, soit trois de plus que l'année dernière, et 20 autres systèmes sont en cours de développement ou à l'étude, en particulier en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique. Pour la première fois, des mesures concrètes en faveur de l'échange de quotas d'émission sont prises en Afrique. La part des émissions mondiales couvertes reste stable à 17 %, l'augmentation de la couverture grâce à l'introduction de nouveaux systèmes ayant été compensée par la réduction globale des émissions dans le cadre des plafonds d'émissions – ce qui est conforme à ce que l'on attend des systèmes conçus pour réduire les émissions.

Malgré un contexte mondial difficile, les systèmes existants se sont révélés remarquablement résistants aux chocs extérieurs. Les systèmes ont traversé une année mouvementée sans perturbations majeures. Après avoir enregistré des gains significatifs en 2021, les prix dans la plupart des systèmes ont commencé et terminé l'année 2022 à peu près aux mêmes niveaux, malgré quelques fluctuations au cours de l'année. La non-augmentation des prix des quotas en 2022 mérite d'être soulignée dans le contexte de la crise énergétique actuelle et de ses répercussions sur les consommateurs, qui ont subi des hausses importantes de l'indice des prix à la consommation et de sa composante énergétique.

Les SEQE demeurent une source importante de revenus, 2022 marquant un nouveau record, avec plus de USD 63 milliards de recettes d'action collectées en un an. Grâce à l'augmentation des prix et à un recours accru à la mise aux enchères, plus de la moitié des recettes totales générées par les systèmes d'échange de quotas d'émission depuis 2008 ont été collectées en 2021 et 2022, et de nombreux gouvernements ont réinjecté ces ressources dans la poursuite de l'action en faveur du climat, en subventionnant les technologies émergentes ou en soutenant les ménages à faible revenu.

Une série d'articles approfondis rédigés par des décideurs politiques et des experts des principales juridictions dans le monde offrent par ailleurs des perspectives précieuses sur l'évolution rapide du paysage de l'ETS.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie au début de l'année 2022 a mis en évidence la dépendance énergétique de l'Europe, juste après que l'UE se soit engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et à réduire ses émissions nettes de 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. La guerre a eu un impact significatif sur la politique climatique. Dans son article, Jos Delbeke, de l'Institut universitaire européen et ancien directeur général de la DG Action pour le climat de la Commission européenne, pose la question suivante : la sécurité énergétique et la décarbonisation sont-elles des objectifs compatibles ? Il souligne l'importance de conjuguer les objectifs de l'Europe en matière de sécurité énergétique et de climat et de s'engager dans une coopération bilatérale et multilatérale solide. À l'avenir, l'UE doit tirer parti de son « Green Deal », de ses politiques énergétiques et de ses mécanismes de tarification du carbone pour accélérer la transition.

Dans le contexte de la crise de l'énergie, d'autres leçons peuvent être tirées de l'application de la tarification carbone. Un article d'Ottmar Edenhofer et Michael Pahle, du Potsdam Institute for Climate Impact Research, montre comment l'UE a réussi à maintenir ses ambitions en matière de climat, malgré les craintes que la tarification du carbone n'expose directement les ménages à des coûts accrus et n'affaiblisse le soutien de l'opinion publique à une politique climatique plus large. Les auteurs soulignent la nécessité d'intégrer toutes les réformes dans d'autres domaines politiques, tels que la politique sociale pour protéger les communautés vulnérables et la sécurité énergétique. Cela permet de tirer parti de sa synergie avec la politique climatique et de favoriser la solidarité européenne.

L'UE a rapidement réagi à la crise climatique urgente en s'engageant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030. Un article de la Commission européenne explique comment la politique climatique et énergétique de l'Union, y compris le SEQE-UE, a fait l'objet de réformes pour atteindre cet objectif. Ces réformes comprennent une réduction du plafond, l'extension de la couverture du SEQE au transport maritime et une utilisation plus concertée du Fonds pour l'innovation et du Fonds pour la modernisation afin de catalyser le déploiement de technologies à faible intensité carbonique et de soutenir les États membres à faible revenu. Le nouveau SEQE-UE 2 encouragera les réductions d'émissions dans les secteurs du transport routier, des bâtiments et de l'industrie, qui ne sont pas couverts par le système actuel. Le Fonds social pour le climat qui l'accompagne canaliserá les recettes provenant de l'échange de quotas d'émission afin d'apporter un soutien spécifique aux citoyens et aux entreprises vulnérables. L'Union européenne s'engage ainsi à faire progresser la transition écologique dans l'ensemble de l'économie, sans laisser personne de côté.

Par ailleurs, le Royaume-Uni réfléchit aux progrès réalisés pour développer le SEQE britannique et s'engager avec les parties prenantes, en particulier dans le contexte de la crise énergétique actuelle. Le SEQE est au cœur de la réalisation de l'objectif de neutralité carbone du Royaume-Uni. L'article souligne l'importance de politiques complémentaires et d'une approche holistique de la décarbonisation pour faire face au changement climatique et au défi de l'augmentation des coûts. Il souligne également le rôle que les mesures d'atténuation des fuites de carbone et l'extension du système à de nouveaux secteurs pourraient jouer en apportant de la certitude au marché et aux efforts de décarbonisation.

De l'autre côté de l'Atlantique, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, lancé en 2013 et lié au programme californien depuis 2014, se porte bien après 10 ans. Pour l'avenir, le Québec donne la priorité à une transition juste et équitable vers une économie verte. Dans son article, le Québec montre que sa collaboration avec la Californie a été fructueuse, qu'il a canalisé les revenus pour financer d'autres actions climatiques et que la part élevée des énergies renouvelables dans son réseau électrique l'a protégé des pires impacts de la crise énergétique.

Dans son article, le Chili montre comment les politiques de tarification du carbone peuvent être adaptées à des contextes spécifiques. Le pays a mis en place une taxe carbone depuis 2017. À partir de 2023, les entités couvertes par la taxe pourront se conformer à leurs obligations en utilisant des compensations provenant de sources non réglementées par la taxe. Ce nouveau système vise à promouvoir l'atténuation dans d'autres secteurs et à développer un marché national des compensations. À l'avenir, sous la bannière de la loi-cadre sur le changement climatique, le ministère de l'énergie envisage d'établir un système de plafonnement des émissions de GES, similaire à un système de référence et de crédit pour les secteurs fortement émetteurs, ainsi qu'un système de plafonnement et d'échange pour le secteur de l'électricité. Ces deux instruments favoriseraient une transition rentable vers la neutralité carbone.

Le SEQE néo-zélandais est le principal outil dont dispose le pays pour atteindre ses objectifs climatiques. Dans son article, la Nouvelle-Zélande décrit le rôle de son premier plan de réduction des émissions, qui vise à atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 et met en avant la tarification des émissions comme un instrument clé. Ce plan comprend une série de réglementations et de politiques de soutien qui permettront de débloquent de nouvelles idées, de nouvelles entreprises et de nouveaux marchés afin d'encourager l'action climatique de manière rentable. L'article souligne l'importance de prendre en compte les effets distributifs du NZ ETS et d'intégrer ces considérations dans la conception même de la politique.

ANNÉE EN REVUE

Au cours de l'année 2022, les SEQE ont connu une série d'évolutions dans le monde entier, notamment des décisions politiques motivées par la hausse des prix provoquée par la crise énergétique. De nouveaux systèmes ont par ailleurs été introduits. Nous résumons ci-dessous les principales mises à jour des systèmes actuellement en vigueur (c'est-à-dire ceux qui fonctionnent déjà) et de ceux qui sont en cours de développement (c'est-à-dire ceux qui ont un mandat pour un SEQE et dont les règles sont en cours d'élaboration mais pas encore en vigueur), ainsi que d'autres juridictions qui envisagent de mettre en place un SEQE.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Autriche : Le SEQE autrichien est entré en vigueur en octobre. Initialement prévu pour juillet, le système a été suspendu pendant trois mois dans le cadre du plan de réduction des prix de l'énergie du gouvernement autrichien. Dès le lancement du système en octobre, les entités réglementées ont dû ouvrir un compte d'enregistrement sur la plateforme dédiée. L'enregistrement tardif était possible sans pénalité jusqu'au 1er février 2023.

Union européenne : En décembre, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur une réforme majeure du SEQE de , renforçant son ambition afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de 55 % pour 2030. La réforme comprend un plafond plus strict pour le SEQE existant pour l'électricité, l'industrie et l'aviation, ainsi que l'inclusion progressive à partir de 2024. La suppression progressive de l'allocation gratuite pour certains secteurs industriels s'accompagnera de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à partir de 2026. En outre, l'UE a décidé d'introduire un nouveau SEQE pour les bâtiments, le transport routier et la chaleur industrielle en 2027 ou, en cas de prix élevés de l'énergie, en 2028.

Allemagne : 2022 a marqué la deuxième année de fonctionnement du système allemand d'échange de quotas d'émission. Selon un rapport d'évaluation publié en novembre, le système a été mis en œuvre avec succès. En octobre, 1 700 entités réglementées et 500 intermédiaires avaient ouvert un compte de registre. La première période de conformité couvrant 2021 s'est achevée en septembre, avec un taux de conformité de 98 % en termes de quotas restitués.

Kazakhstan : En juillet, un nouveau plan national d'allocation de quotas pour la période 2022-2025 a été approuvé, fixant un plafond de 163,7 MtCO₂ pour 2023.

Monténégro : Le fonctionnement du SEQE du Monténégro a été affecté par plusieurs changements de gouvernement au cours de l'année 2022, ce qui a entraîné des retards importants dans l'adoption du plan d'allocation annuel. Le gouvernement a mis en place un groupe de travail en milieu d'année pour réviser la législation climatique du pays, y compris le système d'échange de quotas. Ce travail est toujours en cours en janvier 2023, et l'adoption du « décret SEQE » et de la « loi sur le climat » révisés est attendue pour avril 2023.

Sakhaline (Russie) : En mars, une « loi fédérale sur la conduite d'une expérience visant à limiter les émissions de GES » dans certains États fédéraux de la Fédération de Russie a été approuvée en dernière lecture, introduisant des exigences obligatoires en matière de déclaration et de vérification des émissions pour les entités réglementées dans la région de Sakhaline et les obligeant à respecter les quotas d'émission alloués. La loi établit également une base juridique pour la « circulation des quotas ». En tant que système obligatoire de régulation des émissions de GES, le SEQE pilote de Sakhaline devait être lancé en septembre, mais il a été retardé dans l'attente des processus de fixation des plafonds et d'allocation des quotas.

Suisse : Un mécanisme de stabilité du marché a été introduit dans le SEQE suisse. En raison du grand nombre de quotas en circulation, le volume des enchères a été réduit de 50 %. Une révision de la « loi sur le CO₂ » couvrant la période 2025-2030 est en cours.

Turquie : La Turquie a tenu sa première réunion du Conseil du climat avec la participation d'institutions publiques et privées et d'ONG. Les recommandations du Conseil comprenaient le lancement d'un SEQE pilote en 2024 afin d'aligner le développement d'un SEQE national sur l'objectif de neutralité carbone fixé par le pays pour 2053. Ces recommandations ont été reflétées dans le programme à moyen terme de la Turquie pour 2023-2025 et, après approbation du président, ont été publiées au Journal officiel.

Ukraine : Le processus de conception du SEQE ukrainien a été gravement affecté par la guerre d'agression russe, ce qui a rendu impossible la finalisation des projets d'instruments de fixation des plafonds et d'allocation des quotas élaborés au cours de l'année. Un processus d'engagement des parties prenantes a néanmoins été mené et finalisé au début de l'année 2023.

Royaume-Uni : Le Royaume-Uni a lancé une vaste consultation sur les réformes du système, abordant plusieurs questions, notamment la manière d'aligner la trajectoire du plafond sur l'objectif zéro net du pays et l'élargissement de la couverture sectorielle du système. Une première réponse présentant les changements à mettre en œuvre à partir de 2023 a été publiée en août, tandis que la réponse complète est attendue en 2023.

AMÉRIQUE DU NORD

Californie : En décembre, le Conseil d'administration du California Air Resources Board (CARB) a adopté le Final 2022 Scoping Plan, qui définit la stratégie à suivre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de la Californie. Compte tenu des réductions d'émissions supplémentaires attendues d'ici à 2030, le CARB a annoncé qu'il réexaminerait tous ses principaux programmes, y compris le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de l'État. La CARB présentera un rapport à la législature de l'État sur tout changement potentiel du programme d'ici la fin de l'année 2023.

Canada : Toutes les provinces et tous les territoires canadiens devaient présenter des propositions de systèmes de tarification du carbone pour la période 2023-2030. Ces propositions doivent répondre aux critères de référence fédéraux renforcés de 65 CAD (50 USD) par tonne d'équivalent CO₂ en 2023, augmentant de 15 CAD par an pour atteindre 170 CAD/tCO_{2e} en 2030. En novembre, le gouvernement canadien a annoncé quelles propositions avaient été approuvées et où le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone s'appliquerait à partir de 2023.

Massachusetts : Suite à la révision de la réglementation " 310 CMR 7.74 " qui s'est achevée fin 2021, le Massachusetts Department of Environmental Protection a commencé à mettre aux enchères les quotas du futur millésime en juin et en septembre. Lors de chacune de ces ventes aux enchères, le MassDEP a proposé près de 400 000 quotas du millésime 2023, ce qui équivaut à 5 % du plafond de 2023.

Etat de New York : En janvier 2023, le Climate Action Council de New York a publié un plan de cadrage final qui propose une série de politiques et d'actions pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de l'État en 2050 - y compris un programme de plafonnement et d'investissement à l'échelle de l'économie. Lorsqu'il sera adopté, ce programme couvrira tous les secteurs émetteurs dans le cadre d'un plafond applicable et dégressif, les plafonds pour 2030 et 2050 correspondant aux limites d'émission à l'échelle de l'État. Le gouverneur a demandé au ministère de la conservation de l'environnement et à l'autorité de l'État de New York chargée de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie d'élaborer une réglementation sur le SEQE avant janvier 2024.

Caroline du Nord : Lors d'une réunion du comité sur la qualité de l'air de la commission de gestion de l'environnement en juillet, le Ministère de la qualité de l'environnement de Caroline du Nord a fourni des informations sur la manière dont une proposition de règlement pour devenir un État participant à la RGGI s'écarte de la règle modèle existante de la RGGI. Entre autres, la réglementation de la Caroline du Nord couvrirait les unités industrielles, indépendamment de la connectivité au réseau, et les émissions provenant de la biomasse et des biocarburants. L'examen de la règle RGGI par la commission de gestion de l'environnement de Caroline du Nord a été reporté à 2023.

Nouvelle-Écosse : En 2023, le système de plafonnement et d'échange de la province sera remplacé par un système de tarification basé sur la production (OBPS), approuvé par le gouvernement fédéral en novembre. Le système de plafonnement et d'échange sera progressivement supprimé après l'échéance de conformité de 2022 en décembre 2023, deux autres ventes aux enchères étant prévues au cours de l'année pour permettre aux entités d'acheter des quotas pour leurs émissions vérifiées de 2022.

Oregon : En mars, le ministère de la qualité de l'environnement de l'Oregon (DEQ) a distribué des quotas aux 18 fournisseurs de carburants couverts actuellement soumis au plafond d'émissions dans le cadre du programme de protection du climat. La distribution des quotas était basée sur les règles du programme pour la première période de conformité, qui a commencé en 2022 et comprend les années civiles 2023 et 2024. En septembre, le DEQ a lancé une plateforme d'échange volontaire et les formulaires nécessaires à l'échange entre les fournisseurs de carburants couverts qui transfèrent ou acquièrent des quotas.

Pennsylvanie : En avril, le règlement final visant à établir un SEQE en Pennsylvanie et à participer au RGGI a été publié. Ce règlement est actuellement contesté par plusieurs actions en justice. Tant que les procédures judiciaires ne sont pas terminées, le ministère de la protection de l'environnement de Pennsylvanie ne prendra pas de mesures pour mettre en œuvre ou appliquer le règlement RGGI.

Québec : En septembre, le Québec a adopté une nouvelle approche pour l'allocation gratuite, qui s'appliquera à partir de 2024. En l'absence de réforme, il était prévu que les quotas alloués gratuitement représentent une part croissante du plafond total, en raison de l'augmentation de la production industrielle. La nouvelle approche devrait entraîner une réduction de 2,9 millions de quotas gratuits entre 2024 et 2030.

Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) : Les États de la RGGI procèdent actuellement au troisième examen du programme. Selon le calendrier de l'examen du programme publié en novembre, un projet de règle type mis à jour devrait être publié à l'automne 2023, l'examen du programme se terminant en décembre 2023.

Washington : Après une année de préparatifs intensifs, le nouveau programme de plafonnement et d'investissement de l'État de Washington est entré en vigueur en janvier 2023. La conception du système ressemble beaucoup à celle du programme californien. L'État de Washington a entamé un processus public afin d'étudier la possibilité d'établir des liens avec d'autres systèmes de plafonnement et d'échange.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Chili : Le gouvernement a publié son programme énergétique 2022-2026 en août. Il indique qu'un projet pilote de SEQE pour le secteur de l'énergie sera développé afin d'évaluer le rôle de cet instrument dans la réduction des émissions et la mise en place d'une transition juste de manière rentable.

Colombie : La « loi sur l'action climatique » (Ley de Acción Climática), entrée en vigueur en décembre 2021, fixe l'objectif d'une mise en œuvre complète du système d'échange de quotas d'émission d'ici à 2030. Cette loi désigne également un groupe d'experts indépendants chargé de formuler des recommandations pour promouvoir et développer les marchés du carbone en Colombie. Ces recommandations doivent être examinées par les ministères de l'environnement et des finances.

Mexique : La phase opérationnelle du SEQE mexicain a débuté en janvier 2022. Le ministère de l'environnement et des ressources naturelles devrait publier les règlements relatifs à la phase opérationnelle du système d'échange de quotas au cours du premier semestre 2023.

AFRIQUE

Nigéria : En août, le ministre nigérian de l'environnement a annoncé que le pays avait entamé des activités visant à mettre en place un système national d'échange de quotas d'émission. Le Conseil national pour le changement climatique, créé en novembre 2021, est chargé de développer le système. Des éléments clés de la conception, tels que le calendrier et le champ d'application sectoriel, restent à déterminer. La proposition fera l'objet d'un engagement des parties prenantes avant que des décisions ne soient prises sur des éléments tels que le cadre d'allocation.

ASIE-PACIFIQUE

Chine : Fort de l'expérience acquise lors de la première période de conformité, le ministère de l'écologie et de l'environnement a mis à jour les lignes directrices MRV en mars, dans le but d'améliorer la qualité des données. En novembre, le ministère a publié des projets de plans d'allocation pour 2021 et 2022 en vue d'une consultation publique, en resserrant considérablement les valeurs de référence pour les centrales électriques au charbon.

Projets pilotes chinois : Tous les projets pilotes régionaux chinois ont poursuivi leurs activités d'échange et de mise en conformité. Outre les activités régulières, Pékin, Chongqing, Guangdong, Shanghai, Shenzhen et Tianjin ont publié ou mis à jour leur cadre de compensation Tan Pu Hui afin d'encourager les projets de réduction des GES individuels ou à petite échelle. Les crédits générés par ces projets seront utilisés à des fins de conformité dans le cadre de ces projets pilotes.

Inde : Le gouvernement indien a pris des mesures en vue de la création d'un marché national du carbone. Un projet de plan directeur du Bureau de l'efficacité énergétique propose une introduction progressive impliquant deux mécanismes : un marché volontaire soutenu par un système national de compensation basé sur des projets et un marché de conformité avec une participation obligatoire pour les entités réglementées. Le marché volontaire devrait entrer en vigueur d'ici juillet 2023, suivi par le marché de conformité.

Indonésie : En octobre, le ministère de l'environnement et des forêts a publié des règlements d'application pour le futur SEQE, avec des détails sur les compensations, les feuilles de route sectorielles, les procédures MRV et les dispositions institutionnelles. Les réglementations sectorielles sont actuellement en cours d'élaboration. En janvier 2023, le ministère de l'énergie et des ressources minérales a annoncé que le système d'échange de quotas d'émission obligatoire basé sur l'intensité pour le secteur de l'électricité, initialement prévu pour 2022, serait lancé en février et couvrirait 99 centrales électriques au charbon.

Japon : En février, le gouvernement a annoncé la création prochaine de la Green Transformation (GX) League, un système de référence et de crédit pour les entreprises qui devrait être pleinement opérationnel en avril 2023. Ce système s'appuiera sur les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone existants, tels que le JCM et le J-Credit. Bien que la participation à la GX League soit volontaire, il est obligatoire de s'y conformer une fois que l'on y participe officiellement. Le gouvernement travaille actuellement sur les règles de la GX League, qui deviendra pleinement opérationnelle en avril 2023. En février 2023, le cabinet a adopté le plan GX de base, une feuille de route sur 10 ans qui comprend les dispositions initiales pour un SEQE obligatoire à partir de 2026.

Malaisie : Le Ministère des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique mènera une étude dans le cadre du 12e plan pour la Malaisie afin d'élaborer une politique et un cadre de conception pour le système national d'échange de quotas d'émission. L'étude porte sur les cadres de conception d'un SEQE, l'enregistrement et l'alignement sur les normes internationales et devrait commencer en 2023.

Nouvelle-Zélande : Après les grandes réformes des années précédentes, le gouvernement néo-zélandais a continué à apporter des améliorations progressives au fonctionnement du SEQE national. Les changements qui entreront en vigueur pour le secteur forestier en 2023 comprennent un passage à la comptabilisation des moyennes et une nouvelle catégorie de "forêts permanentes". Des décisions ont également été prises pour renforcer les règles d'éligibilité et de comptabilisation pour l'allocation industrielle. Les consultations se poursuivent sur l'amélioration du cadre de gouvernance du marché, ainsi que sur un mécanisme de tarification du carbone pour les émissions biologiques provenant de l'agriculture.

République de Corée : En novembre, le gouvernement a annoncé plusieurs modifications à court terme du SEQE. Il s'agit notamment de renforcer les incitations à réduire les émissions et de faciliter les investissements à faible intensité de carbone en délivrant davantage de quotas gratuits aux entités couvertes les plus efficaces ; d'encourager les échanges et d'atténuer la volatilité des prix en ouvrant le SCEQE à un plus grand nombre d'entreprises financières et en augmentant la limite de détention des quotas ; de faciliter la conversion des crédits compensatoires internationaux en unités de crédit coréennes ; de renforcer le MRV ; et d'accroître le soutien aux petites entreprises et aux nouveaux entrants.

Thaïlande : Le projet pilote Thailand Voluntary ETS (T-VETS) a été étendu à la zone du corridor économique oriental, une région industrielle clé de la Thaïlande. Au début de l'année, le gouvernement a également publié des règles et des lignes directrices pour l'échange de crédits carbone, qui ont été suivies en septembre par le lancement de la plateforme d'échange de crédits carbone FTIX.

Vietnam : En juillet, le Vietnam a publié une décision par laquelle le pays s'engage à atteindre des émissions nettes de GES de zéro d'ici 2050, avec un objectif à moyen terme de 43,5 % en dessous des niveaux BAU d'ici 2030. Cette décision fait suite au "décret 06/2022/ND-CP", qui définit une feuille de route pour la mise en œuvre d'un système d'échange de quotas d'émission avec un plafond dégressif correspondant à la CDN du Vietnam. Le système d'échange de quotas d'émission pilote devrait démarrer en 2026 et devenir pleinement opérationnel en 2028.

DU NIVEAU SUPRANATIONAL AU NIVEAU LOCAL

LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION OPÈRENT À TOUTES LES ÉCHELLES

Cette infographie montre les différentes échelles de gouvernements qui mettent en œuvre des systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE). Les SEQE peuvent être appliqués au niveau des villes, par exemple à Shenzhen et à Tokyo, au niveau des États et ainsi qu'au niveau supranational comme par exemple par les États membres de l'UE ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein et en Norvège. Par ailleurs, plusieurs SEQE peuvent par ailleurs être mis en œuvre en même temps comme en Allemagne et en Autriche, où certaines émissions sont couvertes par le système européen et d'autres par le système national. De même, le SEQE national chinois couvre actuellement les émissions du secteur de l'électricité, tandis que d'autres projets pilotes au niveau des provinces et des villes réglementent les émissions d'autres secteurs. En Amérique du Nord, il existe de nombreux SEQE au niveau des provinces ou des États, dont certains sont liés au niveau national ou international. Le Rapport annuel d'ICAP présente de nombreuses informations sur les systèmes déjà en vigueur, en cours de développement ou à l'étude.



6 Villes

Pékin*
Chongqing*
Shanghai*
Shenzhen
Tianjin*
Tokyo



20 Provinces et États

Californie	New York
Connecticut	Nouvelle-Écosse
Delaware	Oregon
Fujian	Québec
Guangdong	Rhode Island
Hubei	Préfecture de
Maine	Saitama
Maryland	Vermont
Massachusetts	Virginia
New Hampshire	Washington
New Jersey	



10 Pays

Autriche
Chine
Allemagne
Kazakhstan
Mexique
Monténégro
Nouvelle-Zélande
Corée du Sud
Suisse
Royaume-Uni



1 Supranational

États membres de l'UE
+ Islande
+ Liechtenstein
+ Norvège

* Pékin, Chongqing, Shanghai et Tianjin sont des municipalités de niveau provincial dans le système administratif chinois.

LES ÉCHANGES DE QUOTAS SONT UTILISÉS PAR DES TERRITOIRES REPRÉSENTANT

55%

DU PIB MONDIAL

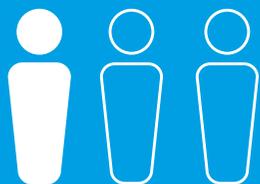


1



PRESQUE 1/3 DE LA POPULATION MONDIALE VIT DANS UNE ZONE COUVERTE PAR UN SEQE

3



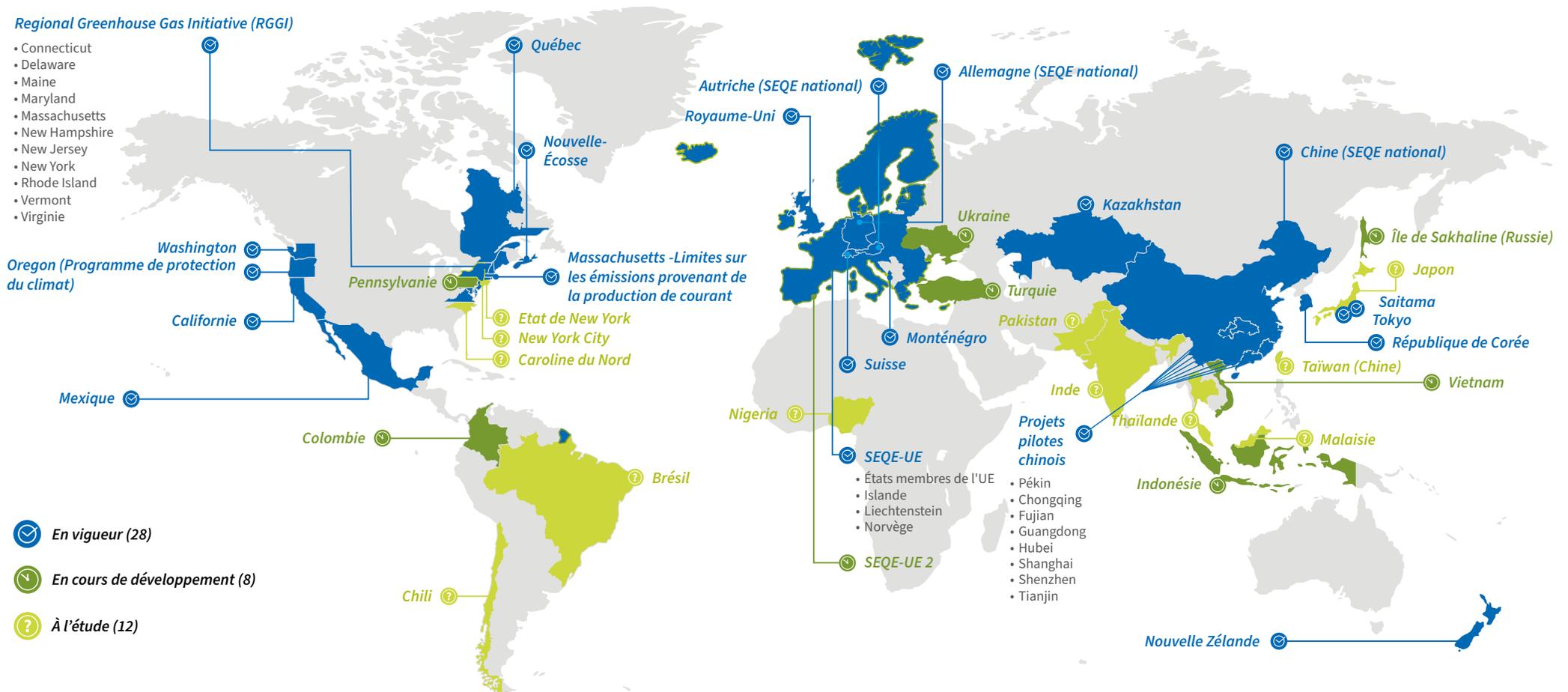
17%

DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GES SONT COUVERTES PAR UN SEQE

ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

L'ÉTAT ACTUEL DES SEQE

La carte du monde des SEQE représente les systèmes d'échange de quotas d'émission actuellement en vigueur, en cours de développement ou à l'étude. En janvier 2023, 28 SEQE étaient en vigueur. Huit autres sont en cours de développement et devraient être opérationnels dans les prochaines années. Il s'agit notamment des SEQE de la Colombie, de l'Indonésie et du Vietnam. Douze pays étudient par ailleurs le rôle que peut jouer un SEQE dans leur politique de lutte contre le changement climatique, y compris le premier pays d'Afrique inclus sur la carte : le Nigéria. Quand une juridiction a plusieurs systèmes en vigueur, elle est représentée en bleu, les frontières de la juridiction représentant les systèmes superposés (par exemple, l'Allemagne et le Guangdong). Si, en revanche, elle a un seul système en vigueur, mais met en place un système supplémentaire, elle est représentée en bleu, avec une bordure verte (par exemple, l'Union européenne).



EXPANSION DES SEQE AU NIVEAU MONDIAL

LA PART DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GES DANS LE CADRE DES SEQE A TRIPLÉ DEPUIS 2005

MtCO_{2e}

9,000

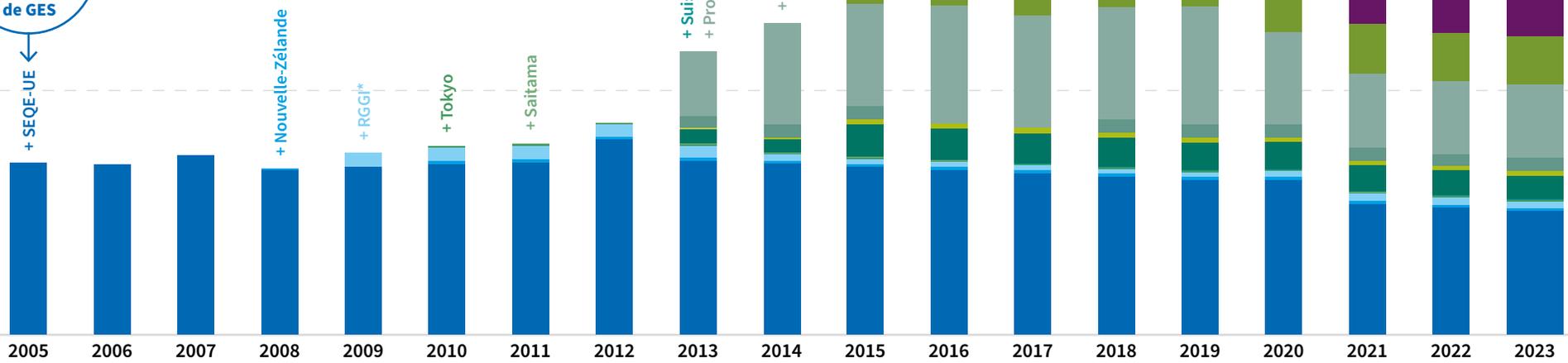
6,000

3,000

Le graphique illustre la croissance mondiale des SEQE au cours des années. Les systèmes se répandent dans le monde entier. En 2023, de nouveaux systèmes ont été mis en place en Autriche, au Monténégro et à Washington. La part des émissions mondiales de GES couverte par l'échange de quotas d'émission a atteint 17 %, soit plus du triple par rapport à l'année de lancement du SEQE de l'UE en 2005. Les changements au fil du temps sont dus à l'ajout de nouveaux secteurs et systèmes, ainsi qu'à la diminution des plafonds dans de nombreux systèmes et de l'augmentation des émissions mondiales. Pour plus de détails, voir les « Notes sur les méthodes et les sources » dans la version anglaise du Rapport annuel d'ICAP 2023.

5%
des émissions
mondiales
de GES

17%
des émissions
mondiales
de GES



* RGGI inclut le New Jersey (depuis 2020) et la Virginie (depuis 2021).

* Pékin, Guangdong, Shanghai, Shenzhen, Tianjin

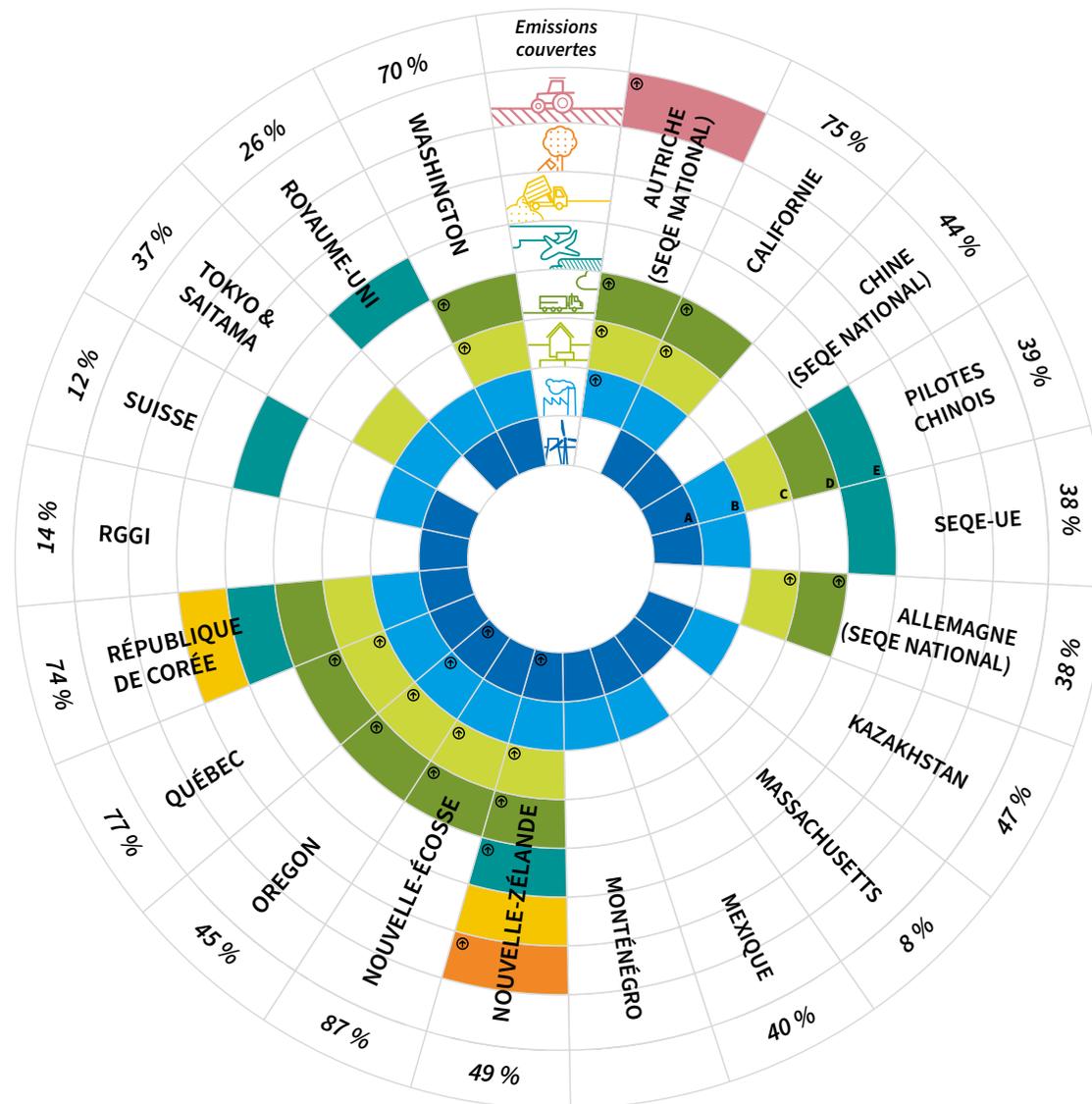
* Le SEQE national chinois est entré en vigueur en 2021, mais comporte des obligations de conformité rétroactives pour 2019 et 2020, indiquées ci-dessus par les barres hachurées.

** En 2021, le Royaume-Uni a lancé son propre SEQE, ce qui a nécessité un ajustement du plafond du SEQE de l'UE.

COUVERTURE DES SECTEURS

SECTEURS COUVERTS PAR LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'ÉCHANGES DE QUOTAS

Le graphique montre les secteurs (types d'activité économique) couverts par un SEQE en vigueur en 2023. Les systèmes sont classés par ordre alphabétique dans le sens des aiguilles d'une montre, les chiffres de l'anneau extérieur indiquant la part des émissions globales couverte par le système. La couverture en amont d'un secteur est signalée par une flèche. Les secteurs sont considérés comme couverts lorsqu'au moins certaines entités du secteur ont des obligations de conformité explicites. En général, toutes les installations du secteur ne sont pas réglementées en raison de limites telles que les seuils d'inclusion. En outre, tous les gaz ou procédés d'un secteur donné ne sont pas couverts. Les fiches d'information respectives des juridictions fournissent plus d'informations sur la couverture du système. Voir « Notes on Methods and Sources » dans la version anglaise du Rapport annuel.



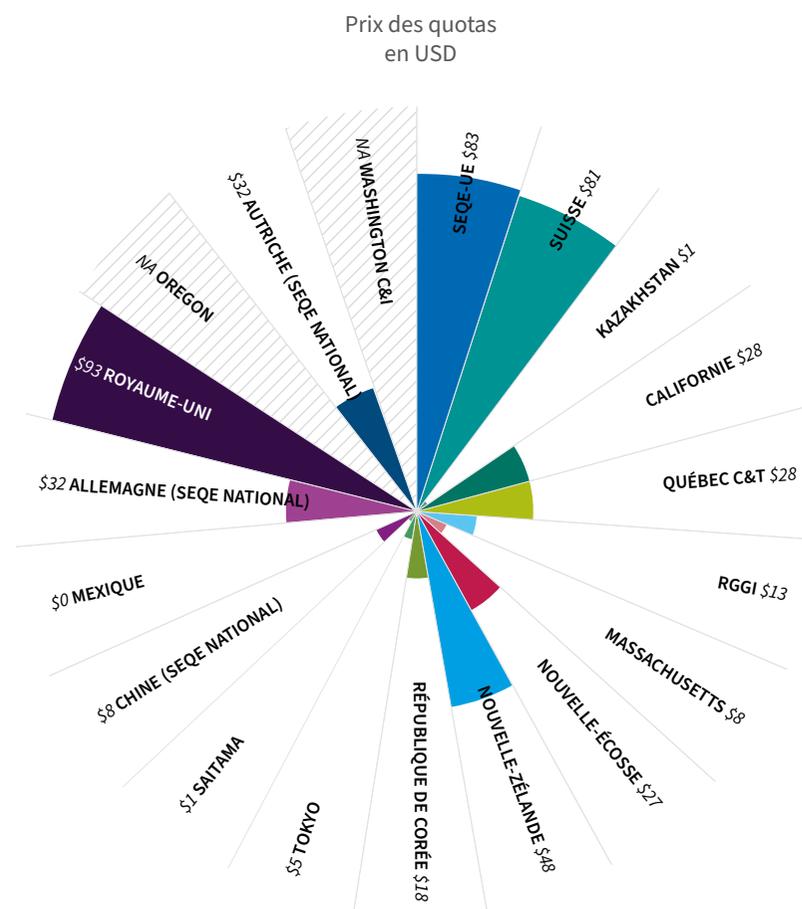
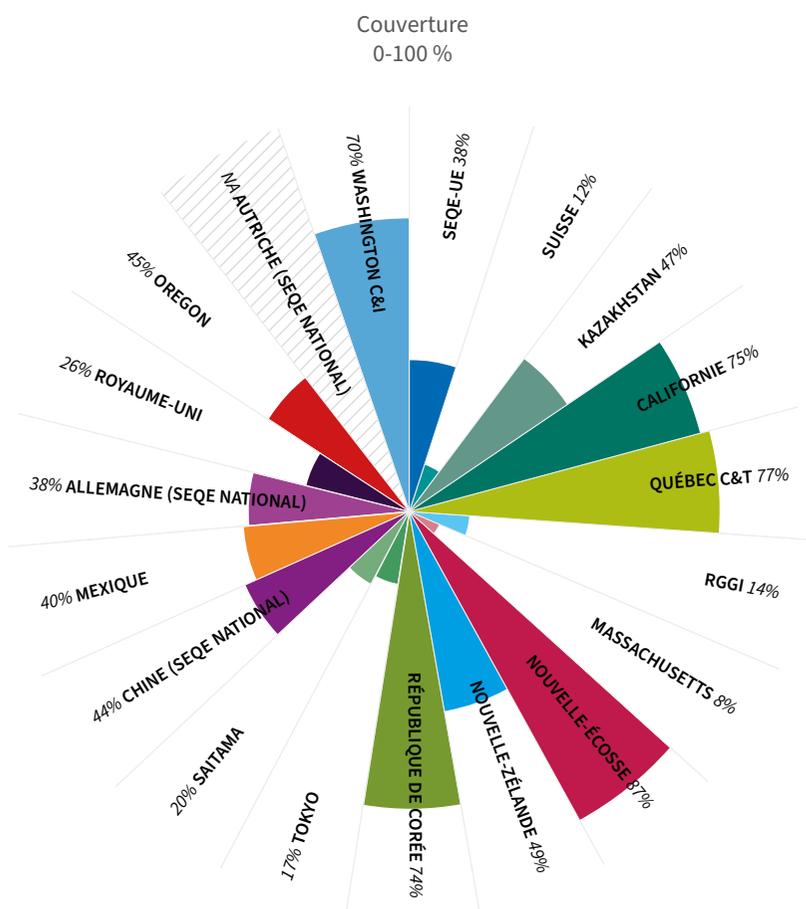
- A** Le SEQE de Fujian couvre le réseau de distribution d'électricité
- B** Pékin, Chongqing, Fujian, Guangdong, Hubei, Shanghai, Shenzhen, Tianjin
- C** Pékin, Shanghai
- D** Pékin, Shanghai, Shenzhen
- E** Fujian, Guangdong, Shanghai

⬆ indique quel secteur représente la couverture en amont

LES DIFFÉRENTES FORMES D'ETS

UN APERÇU COMPARATIF DES INDICATEURS PRINCIPAUX DE SIX SYSTÈMES RECONNUS

Chacun des graphiques ci-dessous présente une métrique différente pour les systèmes d'échange de quotas en vigueur. La **couverture** indique la part des émissions de GES de la juridiction couverte par l'ETS. Le **prix du quota** est mesuré en USD par tonne métrique de CO₂e et est calculé en moyenne sur 2022. La **part de la mise aux enchères**, exprimée en pourcentage du plafond de 2022, indique la part des quotas qui ont été mis aux enchères et ont généré des recettes pour le gouvernement de la juridiction. **L'utilisation de compensations** indique la part des obligations d'une entité de conformité qui peut être remplie en utilisant des compensations approuvées. Pour faciliter la comparaison, les axes ont la même échelle d'un graphique à l'autre. Pour plus de détails, voir les « Notes sur les méthodes et les sources » dans la version anglaise du Rapport annuel.

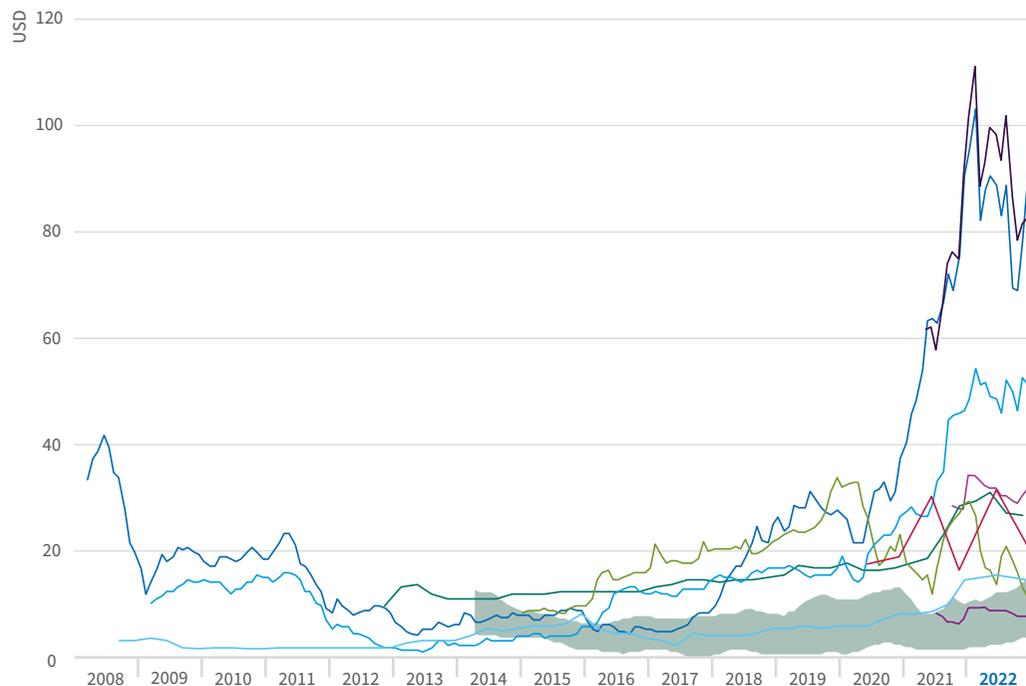


PRIX DES QUOTAS ET RECETTES

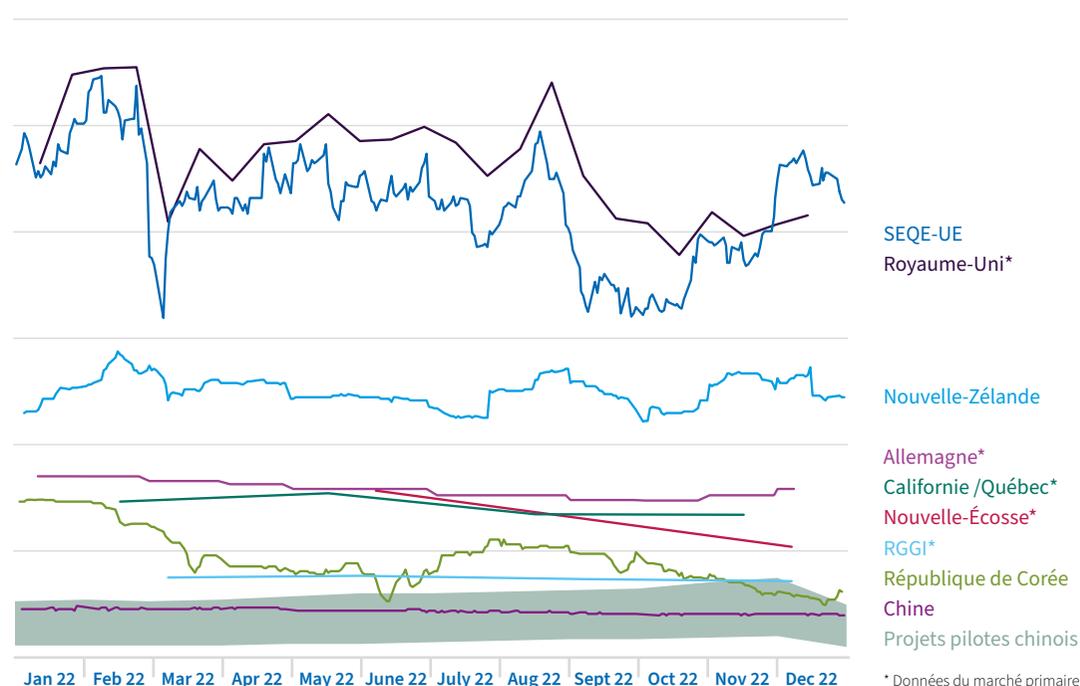
2022 DANS UN CONTEXTE HISTORIQUE PLUS LONG

Les graphiques de la première page de cette infographie utilisent les données de l'« ICAP Allowance Price Explorer » pour visualiser l'évolution des marchés de quotas dans un contexte historique long, depuis 2008 (graphique de gauche) et en 2022 (graphique de droite). L'évolution des prix à court et à long terme est déterminée par les changements dans la rareté actuelle et attendue des quotas, en raison de l'évolution des conditions économiques générales, des changements dans les règles du système (y compris celles qui régissent les compensations et les mécanismes de stabilité du marché) et des interactions avec d'autres politiques climatiques et énergétiques. Les zones ombrées indiquent la fourchette de prix observée dans les projets pilotes en Chine. Le graphique de la page suivante présente des informations sur les recettes perçues par les gouvernements lors des ventes aux enchères de quotas au fil du temps. Le montant des recettes perçues dépend de la taille de la juridiction, de la couverture du SEQE, de la part des quotas mis aux enchères et des prix des quotas. Au fil du temps, l'augmentation des prix des quotas et l'introduction de nouveaux systèmes ont entraîné une augmentation des recettes générées par les ventes aux enchères de quotas. Dans tous les graphiques, les observations en devises autres que l'USD sont converties en USD à l'aide des données de taux de change du FMI. Pour plus de détails, voir les « Notes sur les méthodes et les sources » dans la version anglaise du Rapport annuel.

2008-2022



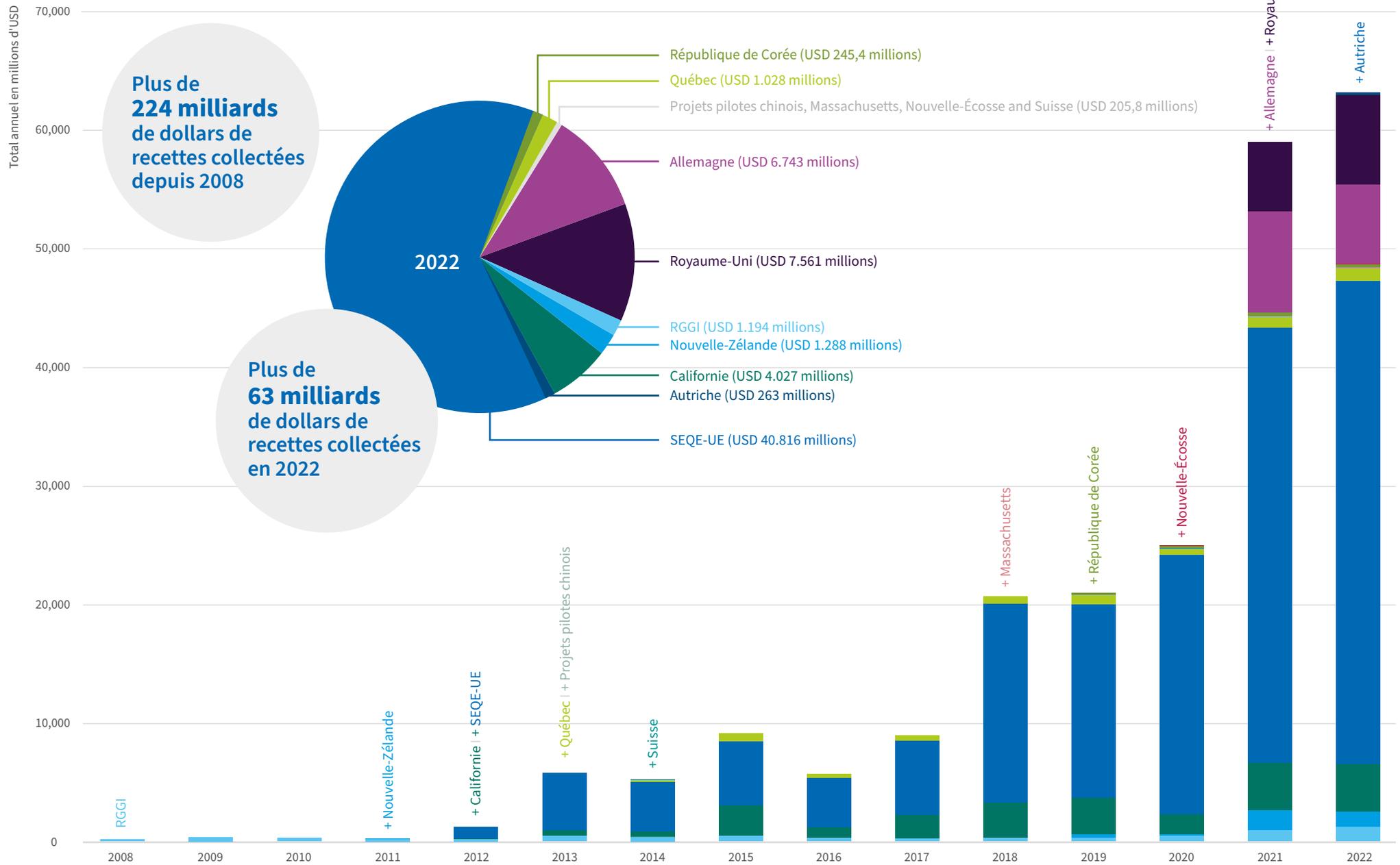
2022



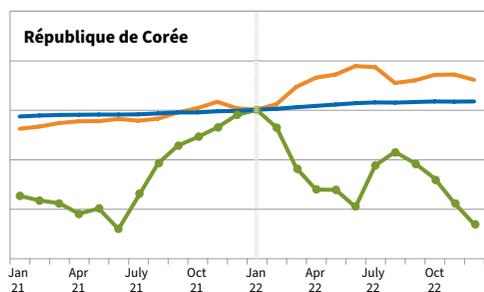
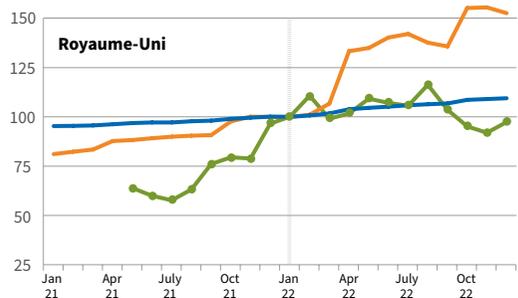
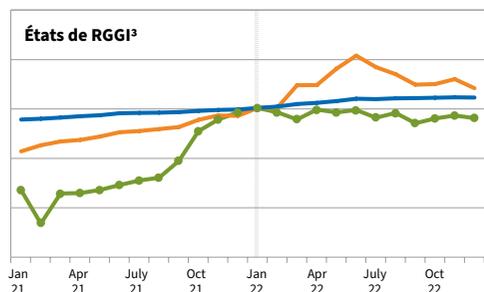
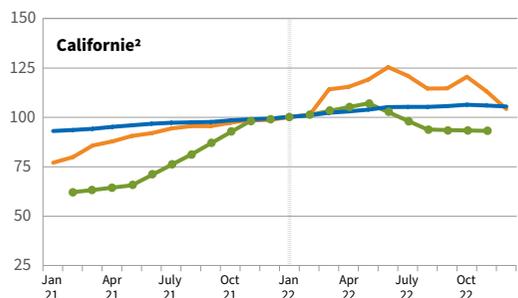
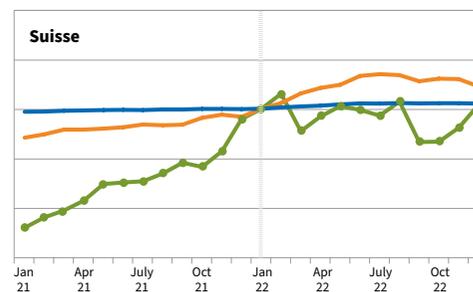
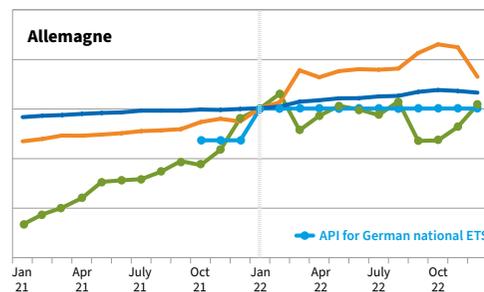
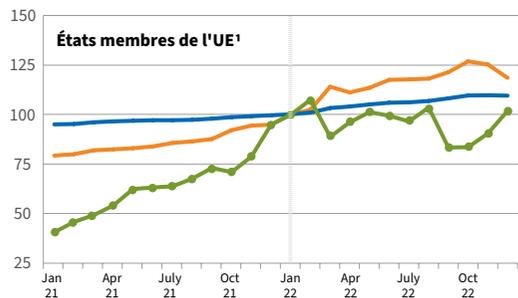
- SEQE-UE
- Royaume-Uni*
- Nouvelle-Zélande
- Allemagne*
- Californie/Québec*
- Nouvelle-Écosse*
- RGGI*
- République de Corée
- Chine
- Projets pilotes chinois

* Données du marché primaire

RECETTES ANNUELLES GÉNÉRÉES PAR CHAQUE SYSTÈME



PRIX DE LA CONSOMMATION, DE L'ÉNERGIE ET DES QUOTAS EN 2021 ET 2022



— Indice des prix à la consommation (IPC)
 — Composante énergétique de l'IPC
 — Indice des prix des quotas (API)

Les augmentations de prix des quotas observées en 2021 ne sont pas poursuivies au même rythme en 2022.

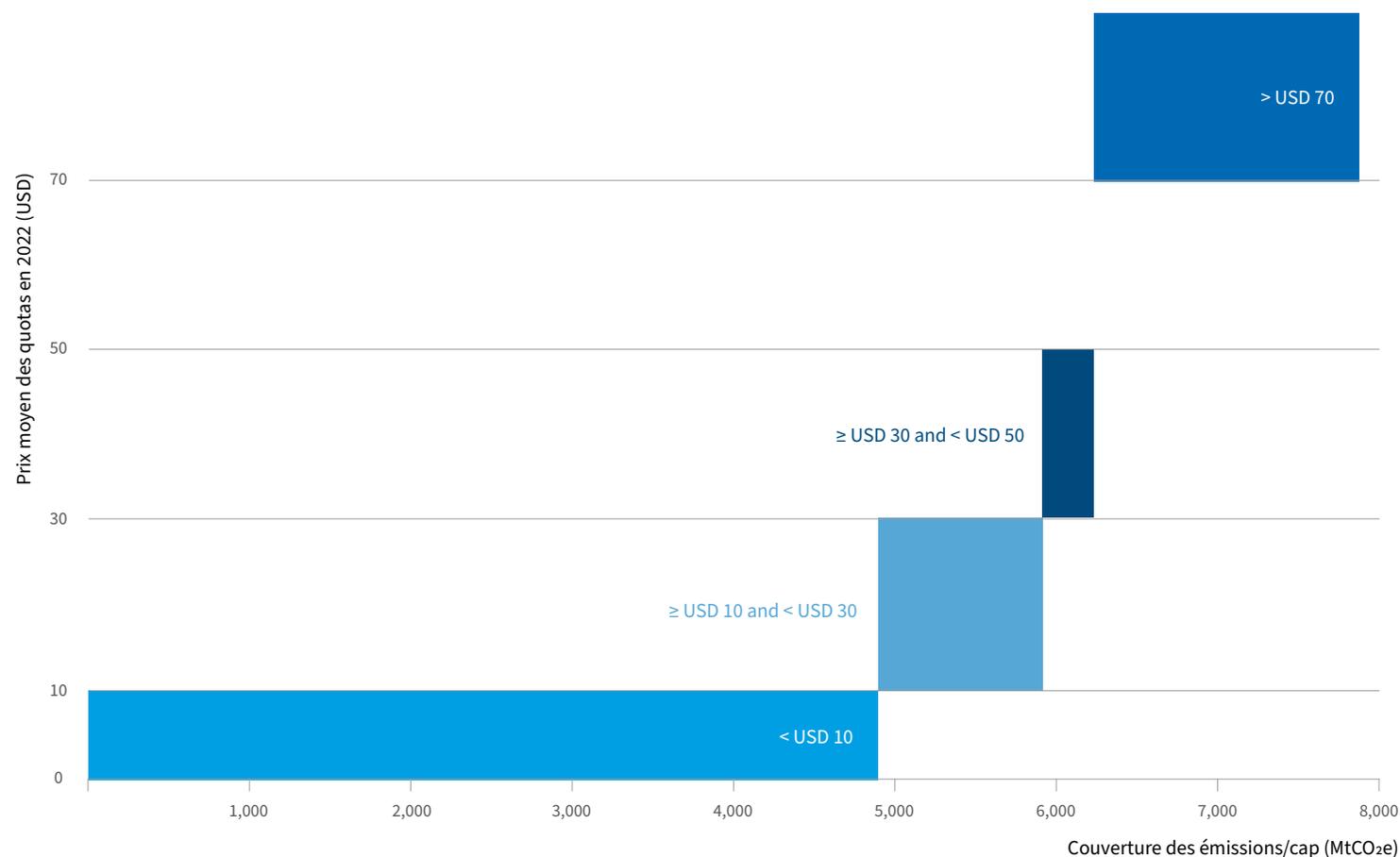
Les prix de l'énergie ont augmenté de manière significative en 2022, particulièrement au premier semestre, alors que les prix des prix des quotas sont restés globalement stables dans la plupart des juridictions.

Cette infographie examine l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), de sa composante énergétique et de l'indice des prix des quotas d'émission dans sept juridictions avant et après le début de la guerre en Ukraine au début de 2022. Dans chaque tableau, la ligne bleue représente l'IPC dans la juridiction, y compris les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La ligne orange représente la composante énergétique de l'IPC. L'indice des prix des quotas est représenté par une ligne verte avec un marqueur. Il correspond aux prix moyens mensuels en monnaie nationale des quotas sur le marché secondaire, sauf pour la Californie, où les prix de compensation du marché primaire sont indiqués. Pour la Suisse et l'Allemagne, les prix des quotas du SEQE-UE sont utilisés et le panneau allemand montre en plus les prix nationaux des quotas de l'ETS en bleu clair. Tous les indices ont été rééchelonnés pour être égaux à 100 en janvier 2022, de sorte que les valeurs correspondantes sur l'axe vertical peuvent être interprétées comme des variations en pourcentage par rapport à la période de référence. Tous les panneaux partagent les mêmes axes verticaux et horizontaux afin de faciliter la comparaison des changements de prix entre les juridictions. Pour plus de détails, voir les « Notes sur les méthodes et les sources » dans la version anglaise du Rapport annuel.

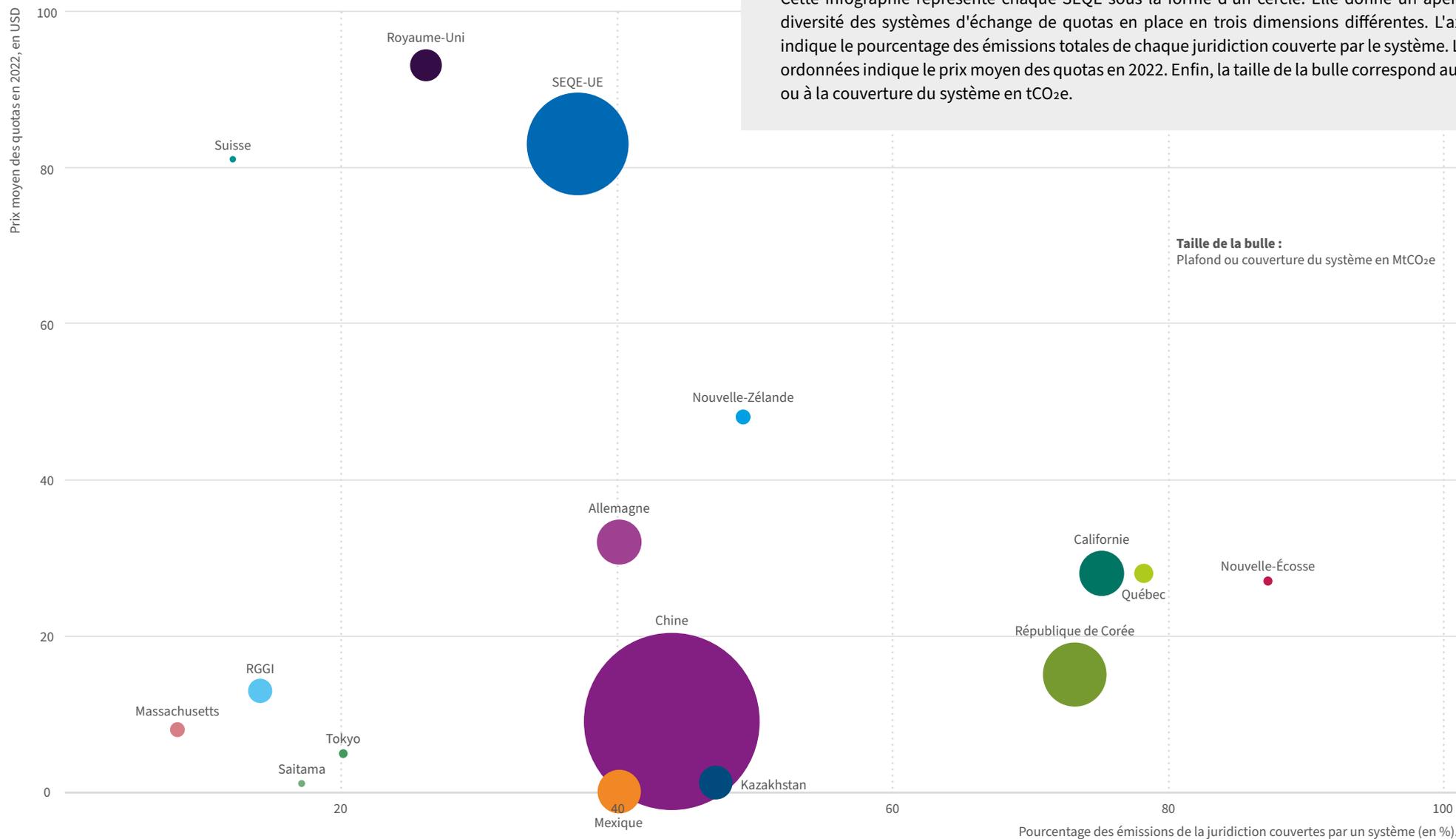
1 L'IPC et la composante énergétique de l'IPC correspondent aux valeurs des 27 États membres de l'UE.
 2 L'IPC et la composante énergétique de l'IPC en Californie correspondent aux valeurs de la région urbaine de l'Ouest.
 3 L'IPC et la composante énergétique de l'IPC dans les États de la RGGI correspondent aux valeurs de la région urbaine du Nord-Est.

PRIX DES ÉMISSIONS COUVERTES

Cette infographie présente la fourchette des prix des quotas du SEQE en vigueur en 2022, ainsi que le volume des émissions couvertes par le SEQE à ces niveaux de prix. La plupart des émissions couvertes par les SEQE se trouvent dans des systèmes où les prix moyens en 2022 étaient inférieurs à 10 USD. Environ un sixième des émissions couvertes par un SEQE se trouvent dans des systèmes où les prix moyens en 2022 se situent entre 10 et 50 USD. Dans aucun système, les prix n'étaient compris entre 50 et 70 USD, tandis que dans le SEQE de l'UE, en Suisse et au Royaume-Uni, les prix moyens dépassaient 70 USD. Les différences de prix des quotas sont dues, entre autres, à l'évolution de la rareté actuelle et attendue des quotas dans chaque système, à l'évolution des conditions économiques générales, à la conception du système et aux réformes des politiques publiques.



LES ETS EN PERSPECTIVE



À PROPOS

DU PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE CARBONE

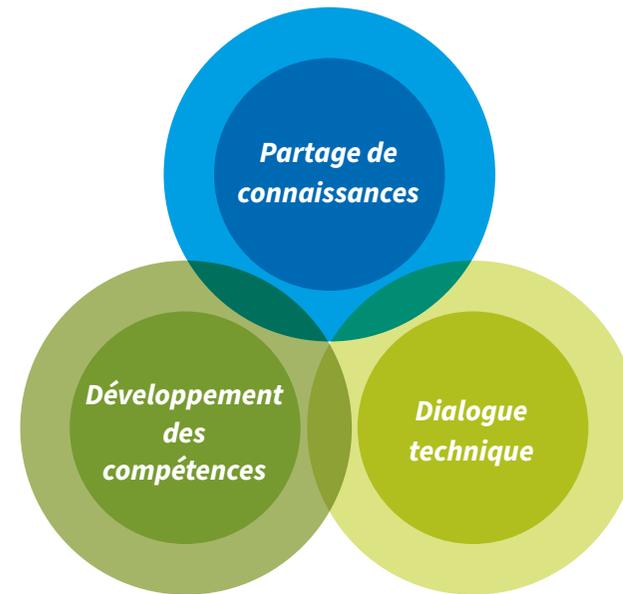
Fondé en 2007, ICAP est un forum gouvernemental international qui réunit des décideurs politiques de tous les niveaux de gouvernement intéressés par la mise en place d'un SEQE. Il offre aux gouvernements une plateforme unique dédiée à la discussion sur les dernières recherches menées et expériences pratiques en matière d'échange de quotas d'émission. Depuis sa formation, ICAP s'est imposé en tant que pôle de connaissances en matière de SEQE. Le partenariat s'est progressivement agrandi et est désormais composé de 33 membres et de 7 observateurs.

OBJECTIFS D'ICAP

- Présenter l'échange de quotas d'émission comme une mesure clé de lutte contre le réchauffement climatique
- Faciliter le développement, la mise en place et l'amélioration des SEQE dans le monde
- Créer et renforcer les partenariats entre gouvernements afin de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises

MEMBRES (MARS 2023)

Arizona, Australie, Allemagne, Colombie-Britannique, Californie, Danemark, Commission européenne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Maine, Manitoba, Maryland, Massachusetts, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Nouvelle-Zélande, Norvège, Nouvelle-Écosse, Ontario, Oregon, Pays-Bas, Portugal, Québec, Royaume-Uni, Suède, Suisse, gouvernement métropolitain de Tokyo, Vermont, et État de Washington.



OBSERVATEURS

Canada, Japon, Kazakhstan, Corée du Sud, Mexique, Singapour et Ukraine.

LES TROIS PILIERS DE TRAVAIL D'ICAP

Dialogue technique : ICAP offre une plateforme à ses membres et observateurs pour échanger des connaissances et discuter de la conception et de la mise en œuvre des SEQE. Ce volet se concentre sur les aspects clés de l'échange de quotas d'émission, en s'appuyant sur la riche expérience des juridictions d'ICAP et en facilitant le dialogue entre les experts et les autres personnes intéressées par les marchés du carbone.

Partage de connaissances : ICAP agit comme une plateforme unique d'informations sur l'échange de quotas d'émission, en le promouvant comme un instrument politique important pour lutter contre le changement climatique. ICAP est le principal centre de connaissances pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'échange de quotas d'émission et accéder aux informations sur les derniers développements dans le monde.

Développement des compétences : ICAP renforce les compétences en matière de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement des SEQE dans le monde en proposant des cours de formation aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes sur tous les aspects de l'échange de quotas d'émission. Près de 1 000 participants de plus de 70 pays ont participé à ces cours au fil des ans.

L'HISTOIRE D'ICAP

LES DÉBUTS D'ICAP : LES PREMIÈRES ANNÉES

Le [Partenariat international d'action sur le carbone](#) a vu le jour en 2007, dans le but de favoriser la coopération sur les questions internationales liées au changement climatique et à la politique étrangère qui s'y rapporte. Un groupe de gouvernements a soutenu l'idée et une déclaration politique a été signée par les membres fondateurs à Lisbonne la même année.

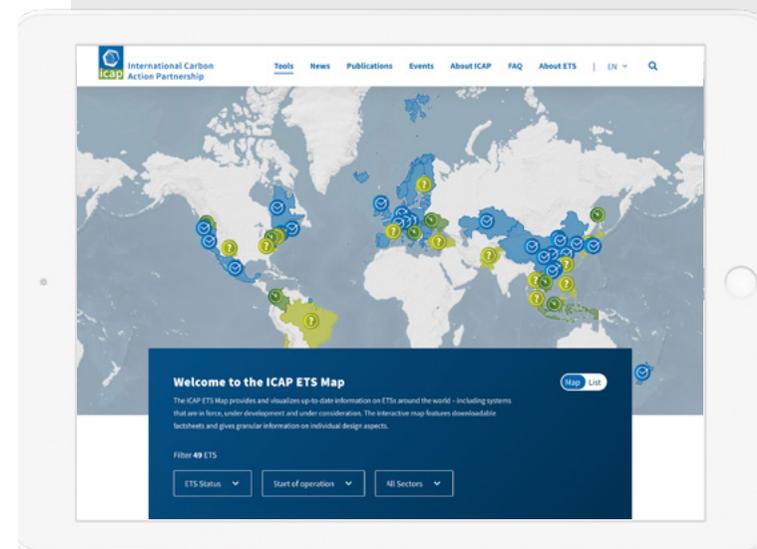
ICAP a rapidement accueilli de nouvelles adhésions de gouvernements du monde entier. Les premiers pas d'ICAP ont été faits à l'époque de Kyoto, où l'établissement de liens entre les différents SEQE semblait être un moyen efficace de construire un marché mondial du carbone « sous le plafond de Kyoto » et où une organisation telle qu'ICAP pouvait faciliter et accélérer cet effort. C'est pourquoi le dialogue technique l'ICAP a commencé par se concentrer sur les aspects techniques des SEQE susceptibles de faciliter l'alignement entre les systèmes et les liens futurs, tels que le MRV, l'allocation, le champ d'application et la couverture.

Au cours de cette période, ICAP s'est engagé avec des juridictions de la région Asie-Pacifique, notamment la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Kazakhstan, la Chine et les systèmes nationaux et infranationaux du Japon. Le dialogue avec ces pionniers régionaux de l'époque a été un signal important pour une véritable coopération internationale et a posé les bases de l'ensemble diversifié de membres et d'observateurs qui composent ICAP aujourd'hui.

Depuis 2009, le renforcement des capacités et la sensibilisation aux caractéristiques fondamentales des SEQE constituent un axe de travail essentiel pour l'ICAP. Les premières éditions de l'Académie d'été - une initiative qui se poursuit encore aujourd'hui - ont également eu lieu cette année-là. Il s'agit aujourd'hui de l'un des cours de renforcement des compétences les plus convoités d'ICAP et, au fil du temps, il a contribué à la création d'une communauté mondiale de praticiens des SEQE : les alumni d'ICAP. Après 2011, le dialogue technique et le partage des connaissances au-delà des membres d'ICAP sont devenus de plus en plus importants. Une première version de [la carte mondiale des SEQE](#), qui visualise des informations actualisées sur les systèmes mondiaux d'échange de quotas d'émission, a été lancée en 2012. Aujourd'hui, il s'agit d'un outil interactif qui propose des fiches d'information téléchargeables et des informations détaillées sur tous les SEQE existants. Ce premier produit de connaissance a fourni une base importante pour développer ultérieurement le rôle d'ICAP en tant que référentiel unique d'informations sur l'échange de quotas d'émission. Toutes les publications, les derniers développements dans le monde des SEQE, les événements et d'autres documents sont disponibles sur [le site web d'ICAP](#).

LA SUITE : UNE ÈRE DE CROISSANCE

Au cours de la période 2013-2020, ICAP a connu une croissance considérable, tout comme le nombre de SEQE dans le monde. De nouveaux systèmes ont vu le jour et les systèmes existants ont progressé, mettant en œuvre des réformes et approfondissant leurs marchés. Les échanges sur les éléments techniques des systèmes sont devenus beaucoup plus concrets, la théorie se transformant en pratique. Le volet « dialogue technique » d'ICAP a donc pris de l'importance et se compose désormais d'ateliers, de webinaires et de rapports.



ETS Map



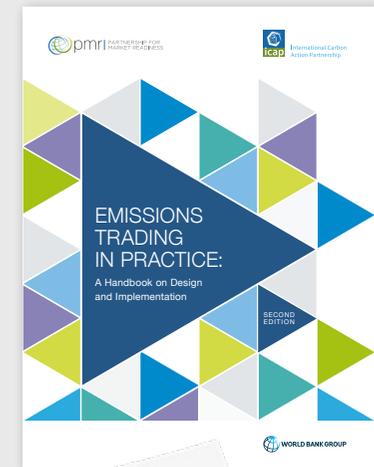
Allowance Price Explorer

Dans le même temps, les économies émergentes ont commencé à s'intéresser au SEQE. Cela a soulevé de nouvelles questions, telles que le fonctionnement d'un système dans les pays **où le secteur de l'électricité est réglementé**. La prise de conscience des difficultés pratiques liées à l'établissement de **liens entre les systèmes**, avec des conceptions de systèmes fortement ancrées dans des considérations d'économie nationale, a également signifié que les espoirs antérieurs d'un lien transatlantique et de la construction d'un marché mondial unique du carbone sont devenus moins accessibles.

Cependant, la coopération et l'échange au niveau mondial restent pertinents dans un monde où les SEQE - en ce qui concerne le champ d'application, l'allocation et la fixation des plafonds - varient considérablement d'un continent à l'autre. Le regain d'intérêt pour le potentiel de l'échange de droits d'émission en tant qu'instrument clé de la lutte contre le changement climatique signifie que les acteurs du secteur ont saisi l'occasion d'apprendre de leurs pairs. Les programmes de renforcement des compétences et les cours de formation d'ICAP ont également commencé à refléter l'accumulation d'expériences pratiques. ICAP a répondu au besoin croissant non seulement de transmettre les bases des SEQE, mais aussi d'ouvrir un canal permettant aux praticiens expérimentés de transmettre leurs connaissances à une nouvelle génération de concepteurs de SEQE travaillant à la mise en place de systèmes dans les pays du sud. Les anciens participants d'ICAP à ces cours de formation, en personne ou virtuels, représentent aujourd'hui près de 1 000 praticiens de plus de 70 pays, qui restent en contact, travaillent ensemble et échangent lorsqu'ils se rencontrent lors d'événements climatiques internationaux.

Le rôle d'ICAP en tant que centre de connaissances sur les SEQE a également commencé à évoluer au cours de cette période. En 2014, la première édition du rapport annuel « **Emissions Trading Worldwide Status Report** » a été publiée. Ce rapport est devenu une ressource essentielle pour le marché et notre publication phare. En 2015, en collaboration avec le Partenariat pour la préparation au marché de la Banque mondiale, ICAP a rassemblé des enseignements pratiques sur la conception et la mise en œuvre du SEQE dans un **Manuel sur le système d'échange de quotas d'émission**, à la demande des décideurs politiques. Notre série **d'ETS Briefs** a également été lancée en 2015 et fournit des explications simples et actualisées sur les bases de l'échange de quotas d'émission. Nous avons également développé nos **Actualités dans le monde des SEQE** au cours de cette période et, en 2019, nous avons lancé notre **Explorateur de prix des quotas**.

À ce jour, ICAP reste un forum fiable et neutre permettant aux gouvernements d'échanger ouvertement sur la conception des SEQE et de s'engager dans un dialogue technique avancé. ICAP continue de collaborer avec d'autres initiatives de tarification du carbone dans le monde.



L'ÉPOQUE ACTUELLE ET L'AVENIR

Aujourd'hui, 15 ans après la création d'ICAP, nous nous trouvons à nouveau à la croisée des chemins. Les systèmes établis au cours de la dernière décennie arrivent à maturité. Ils sont largement stables et fiables, et ont fait preuve de résilience face aux crises financières, à une pandémie, et maintenant à une crise énergétique mondiale. Dans le même temps, de nouveaux systèmes voient le jour, notamment en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique.

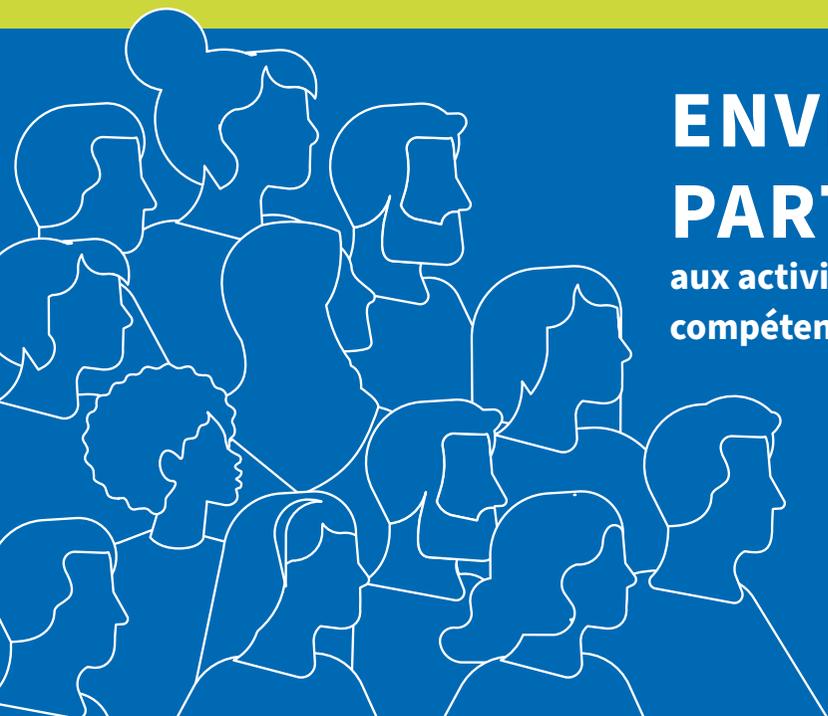
Les objectifs des décideurs politiques ont évolué vers l'alignement de ces instruments politiques sur des objectifs climatiques ambitieux et à long terme. Nous nous tournons vers l'avenir et posons des questions telles que : comment les SEQE fonctionneront-ils dans un scénario de neutralité carbone ? Quel sera le rôle de la capture carbone ? Parmi les autres sujets importants figurent les dialogues sur la **compétitivité et les fuites de carbone**, la coopération internationale, la **compensation**, et les discussions autour de l'article 6.

Les projets de l'UE concernant un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone donnent également une forte impulsion au SEQE et à d'autres instruments de tarification du carbone, qui sont devenus plus diversifiés. Parmi les juridictions qui envisagent actuellement de mettre en place un SEQE, très peu conçoivent un système « traditionnel » de plafonnement et d'échange, comme la première vague de systèmes. La prochaine génération de SEQE, principalement mise en œuvre dans les pays en développement, comportera d'autres éléments de conception ou sera un mélange de divers mécanismes. Ceux-ci devront être soigneusement conçus pour aider les juridictions à atteindre leurs objectifs dans leur situation particulière. Le monde est de plus en plus complexe et le SEQE est suffisamment flexible pour répondre à cette complexité. À l'avenir, ICAP continuera d'approfondir ces sujets dynamiques afin d'affirmer le rôle des SEQE dans la réalisation d'émissions nettes nulles.

Le Secrétariat d'ICAP est profondément engagé dans sa mission de soutenir les gouvernements du monde entier à s'engager les uns avec les autres et à créer des SEQE robustes et efficaces qui peuvent nous stimuler sur la voie de la neutralité climatique. Nous tenons à remercier tous les membres, observateurs, organisations partenaires et particuliers qui ont soutenu le travail d'ICAP au cours des 15 dernières années - nous attendons avec impatience les 15 prochaines années.



LES 15 ans d'ICAP



**ENVIRON 1 000
PARTICIPANTS**
aux activités de développement des
compétences des capacités d'ICAP



270
ACTUALITÉS

ÉVÉNEMENTS ET WEBINAIRES
ORGANISÉS

170

15 PARTICIPATION
AU COPS

ABONNÉS AU BULLETIN
D'INFORMATION

4,700+

65
PUBLICATIONS

2,200+

FOLLOWERS
TWITTER

FOLLOWERS
LINKEDIN

6,000+



Toutes les questions en rapport avec les droits et autorisations doivent être adressées à:

International Carbon Action Partnership (ICAP)
Köthener Strasse 2
10963 Berlin, Allemagne

info@icapcarbonaction.com

www.icapcarbonaction.com

MENTIONS LÉGALES

Date de publication

Mars 2023

Conception

Simpelplus

www.simpelplus.de

Photos

Couverture: Myriams-Fotos, Pixabay

Clause de non-responsabilité

Ce rapport a été préparé par le secrétariat d'ICAP. Les conclusions et opinions exprimées dans le présent rapport relèvent de la seule responsabilité des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue d'ICAP ou de ses membres.

Les données utilisées dans le présent rapport reflètent l'état global de la situation au moment de la rédaction, en janvier 2023. Bien que les informations contenues dans le présent rapport aient été rassemblées avec le plus grand soin, des informations mises à jour et/ou supplémentaires peuvent avoir été publiées au moment de l'impression. Le secrétariat d'ICAP ne peut être tenu responsable de l'actualité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies. En cas de correction, d'ajout ou d'autre commentaire concernant le contenu du présent rapport, y compris les références appropriées, veuillez contacter le secrétariat d'ICAP par e-mail à l'adresse suivante: info@icapcarbonaction.com.

Droits et autorisations

Tous droits réservés. Le contenu du travail réalisé par le secrétariat d'ICAP et le travail en lui-même sont soumis à la législation allemande relative aux droits d'auteur. Les contributions tierces sont marquées en tant que telles. La duplication, la révision, la distribution, et tout autre type d'utilisation au-delà des limites des droits d'auteur nécessitent le consentement écrit des auteurs. La duplication de parties du travail n'est autorisée que si la source est mentionnée.

Citation : Veuillez citer le travail comme suit : ICAP (2023). Emissions Trading Worldwide: Status Report 2023. Berlin: International Carbon Action Partnership